

Boulevard Audent, 58 6000 Charleroi 071/23.10.60

www.sacrecoeurcharleroi.eu

Les cours en 2ème année pour 2022-2023

NOM et prénom de l'élève :									
	Classe:								
Date									
Date :									

Signature du (de la) responsable légal(e) :

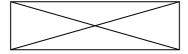
Comment compléter cette grille ? VOIR VERSO

Signature de l'élève :

1-3	Education physique 3h			Garçon			Fille			
1-5	Religion 2h									
6- 10	Français 5h									
11- 15	Mathématiques 5h									
16- 18	Sciences 3n									
19	Education artistique : éducation musicale 1h									
	Hors immersion néerlandaise				E.M.I.L.E (Nederlands)					
20- 23	Langue mo Anglais		Langue moderne 1 Néerlandais 4h							
24- 27	FTIIGE GII MIIIELI 4h				Studie van leefomgevingen 4u					
28	Education par la technologie 1h Technologie 1u									
	Activité complémentaire 2h au choix									
1 ^{er} choix										
29- 30	Latin 2h (01)	Expression plastique 2h (03)	Socio-économie 2h (04)	Sciences 2h (05)		Atelier d conversat en néerland: (06)	ion	Atelier de conversation en anglais 2h (07)		
	2 ème choix (au cas où le premier ne pourrait être rencontré)									
29- 30	Latin 2h (01)	Expression plastique 2h (03)	Socio-économie 2h (04)	Sciences 2h (05)		Atelier d conversat en néerland: (06)	ion	Atelier de conversation en anglais 2h (07)		
	Activité complémentaire 1h au choix									
31	Initiation à la culture grecque 1h (08)	Informatique 1h (09)	Atelier d'expression et de communication en français 1h (10)	Sports 1h (11)	Atelier de conversation en néerlandais 1h (12)	Atelier d conversatio anglais 1 (13)	on en	Nederlands gesprek 1u (14)		
	Activité complémentaire obligatoire									
32	Coaching scolaire 1h (20)									

Comment compléter cette grille ?

1. Les lignes comportant des cases en gris indiquent les cours pour lesquels l'élève n'a pas le choix. Dans les autres cases, il faut procéder de la manière suivante :



Face à "Éducation physique", il faut cocher soit la case Garçon, soit la case Fille.

Le choix de l'option EMILE (Immersion) impose le suivi vertical des cases en bleu. Le « slalom » entre les cours de l'option E.M.I.L.E et les autres cours n'est pas permis. L'activité complémentaire « Nederlands gesprek » (1h) est obligatoire. Les activités complémentaires à 2h sont ouvertes aux élèves en Immersion, hormis les ateliers de conversation en anglais et néerlandais.

- 2. En **20-23**, la 1ère langue moderne doit être celle pratiquée en 1^{ère} année.
- 3. En 29-30, il faut choisir UNE activité complémentaire (2h/sem).
- 4. L'ouverture d'une activité choisie par moins de 15 élèves n'est pas automatiquement assurée. C'est pourquoi, sur le deuxième bloc des lignes de 29-30, l'élève doit **effectuer un deuxième choix,** différent de celui qu'il a indiqué sur le premier bloc. Ce choix de suppléance serait pris en compte si le premier choix ne pouvait lui être attribué à cause d'un nombre insuffisant d'inscrits. L'élève sera alors automatiquement inscrit dans son deuxième choix.
- 5. En **31,** il faut **choisir UNE activité complémentaire (1h/sem).**Attention, il est interdit de choisir une activité de conversation en langues modernes à 2h et une à 1h. **Il faut opter pour l'une <u>OU</u> l'autre.** Et la langue choisie doit obligatoirement être la même que la 1ère langue (4h).
- 6. Les élèves qui terminent leur première année avec d'importantes lacunes en français et/ou en mathématiques se verront imposer des heures d'activités complémentaires dans ces matières en lieu et place des activités choisies initialement.
- 7. En début d'année scolaire ou durant celle-ci, il est possible qu'un élève, dont les compétences en français et/ou en mathématiques ne sont pas suffisantes, se voie obligé de suivre une activité de renforcement dans ces matières en remplacement de l'activité complémentaire choisie.
- 8. En **32,** la ligne intitulée **"Coaching scolaire" représente une heure** durant laquelle les élèves sont encadrés par le(la) titulaire afin d'organiser leur travail et d'acquérir une méthode d'étude efficace.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Mme Poulin, responsable de la 2^{ème} année, au bureau 303 ou par email (alice.poulin@sacrecoeurcharleroi.eu).

Cette grille doit être rendue complétée au(à la) titulaire le mardi 19 avril au plus tard.

Merci.